



## **Déclaration de performance extra-financière**

**Exercice clos au 31 décembre 2021**

La transposition, en droit français, de la directive européenne du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières, a donné lieu à l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et au décret n°2017-1265 du 9 août 2017.

Concrètement, les sociétés les plus importantes, atteignant les seuils prévus par les dispositions de l'article R.225-104 du Code de commerce, doivent, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, présenter dans leur rapport de gestion une « *déclaration de performance extra-financière* » regroupant un certain nombre d'informations de nature sociale et environnementale.

Cette déclaration fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, dont l'avis est ensuite communiqué aux actionnaires.

C'est l'objet de la présente Déclaration de performance extra-financière.

A titre liminaire, il sera rappelé que tout comme l'année 2020, l'année 2021 s'est écoulée dans le contexte de la crise sanitaire mondiale du Covid-19 entraînant :

- (i) s'agissant de l'activité d'exploitation cinématographique (x) la fermeture administrative des salles de cinéma en France et en Belgique du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 18 mai pour la France et au 8 juin pour la Belgique, (y) une exploitation très contrainte par un protocole sanitaire strict depuis la réouverture des salles (jauges à 35% puis 65%, couvre-feu à 21h puis 23h, mise en place du pass sanitaire le 21 juillet en France et à compter d'octobre en Belgique avec des contraintes de jauges fluctuant au gré des indicateurs épidémiologiques allant de 50% à une fermeture complète - 4 jours de fermeture totale en décembre-) et (z) une offre de films faible ;
- (ii) s'agissant de l'activité de production et de distribution une perturbation importante des tournages et des décalages de sorties de films et de séries.

Le suivi et l'amélioration des indicateurs RSE ont par ailleurs été rendus beaucoup plus compliqués en 2021 du fait du recours massif à l'activité partielle dans les cinémas mais aussi au siège du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021 tant en France qu'en Belgique.

En conséquence, la comparaison des données contenues dans la DPEF 2021 avec celles des DPEF des années précédentes n'aura qu'un sens limité.

## **I- Présentation du Groupe UGC et son modèle d'affaires**

### *La présentation du Groupe UGC*

Le groupe UGC est l'un des groupes importants d'exploitation cinématographique en France et en Belgique ; c'est aussi un acteur dans les domaines de la production et de la distribution cinématographique, et plus récemment dans celui de la production télévisuelle.

UGC privilégie une implantation au centre-ville des grandes agglomérations et dans les espaces en renouvellement urbain. UGC Ciné Cité Les Halles est le 1<sup>er</sup> cinéma du monde en termes de fréquentation en 2017 et le 1<sup>er</sup> diffuseur de films Art et Essai en France.

En 2000, UGC innove en créant une formule de cinéma illimitée avec la carte d'abonnement UGC Illimité qui sera ensuite déclinée en Belgique en 2002 (UGC Unlimited) et en 2007 en une carte UGC Illimité 2 pour assister aux séances à deux, et enfin, depuis février 2016, dans une version réservée aux moins de 26 ans.

Aujourd'hui, UGC est en France et en Belgique le premier diffuseur de films étrangers en version originale et la part de marché des films européens y est supérieure à la moyenne nationale.

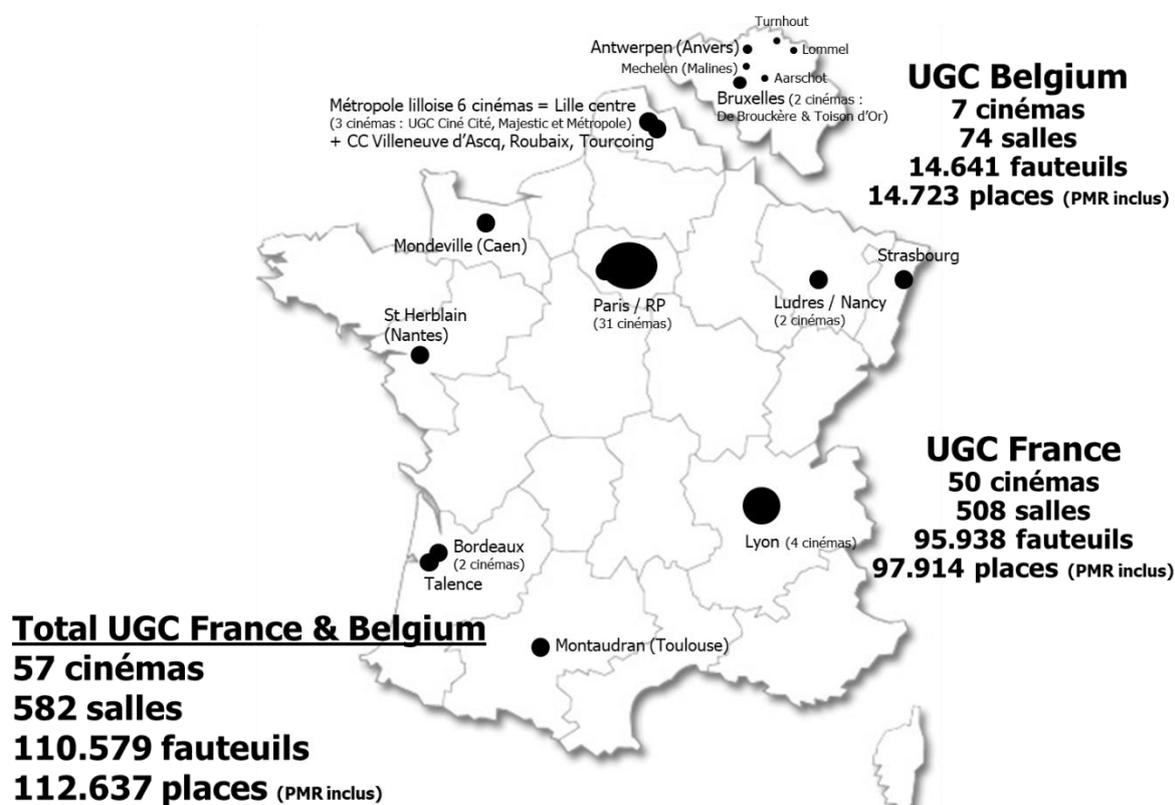
*Le modèle d'affaires du Groupe UGC*

**(i) Les ressources**

<b>Capital financier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- les capitaux propres de l'entreprise</li><li>- les financements bancaires ou obligataires</li><li>- les redéploiements de certains actifs de l'entreprise</li></ul>
<b>Capital industriel</b>	<p>UGC est propriétaire des fonds de commerce des cinémas qu'elle exploite, ainsi que de l'ensemble de ses équipements spécifiques cinéma (projecteurs, écrans, fauteuils ...)</p> <p>UGC est également propriétaire d'une partie des cinémas qu'elle exploite, soit en direct soit au travers de structures foncières dédiées dont elle détient une partie du capital (35%) et dont elle a le contrôle.</p>
<b>Ressources naturelles</b>	<p>UGC utilise les matières premières nécessaires au fonctionnement de ses salles de cinéma, à la production et à la distribution des contenus ou encore à la construction et l'aménagement immobilier et mobilier de ses cinémas</p>
<b>Capital intellectuel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Le savoir-faire éditorial</li><li>-La production et la distribution de contenus</li><li>-portefeuille de marques</li></ul>
<b>Capital humain</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Compétences et talents des collaborateurs, des producteurs, des auteurs,</li><li>-formation et développement de compétences</li><li>-égalité des chances et diversité</li></ul>

## (ii) Les activités

### L'exploitation cinématographique<sup>1</sup>



Le groupe UGC propose à ses clients grand public de nombreux produits et programmes tels que la carte UGC Illimité en France et la carte UGC Unlimited en Belgique permettant un accès illimité au cinéma, la Carte UGC (ou UGC +) permettant de charger des places de cinéma à tarif préférentiel, des labels visant à promouvoir la diversité de sa programmation ou encore un programme de retransmission en direct ou en différé d'œuvres lyriques et chorégraphiques dans certaines salles de son réseau. En outre, les clients français ayant adhéré au Club UGC sont récompensés de leur fidélité et peuvent accéder à tous les avantages qui leur sont réservés (points fidélité, tarifs préférentiels ...).

Le groupe UGC propose également à ses clients BtoB d'accéder aux programmations UGC grâce à la carte UGC solo (une place) ou la carte UGC Blue (réservée à la France, carte rechargeable pour l'acquisition de places dématérialisées).

<sup>1</sup> Mouvements 2021

- 19/05/2021 : ouverture UGC Plaisir dans le 78 (9 salles)
- 09/06/2021 : ouverture UGC Montaudran à Toulouse (9 salles)
- 30/06/2021 : ouverture UGC CC Bassins à flot - Bordeaux (13 salles)
- 17/09/2021 : fermeture définitive UGC Part-Dieu - Lyon (14 salles) et le 18/09/2021 ouverture UGC Ciné CitéPart-Dieu (18 salles) dans la nouvelle extension du centre commercial La Part-Dieu.

## La production et la distribution cinématographique et télévisuelle

Le groupe UGC poursuit le développement, au travers de sa filiale UGC Images, de son activité de production et de distribution, s'imposant en tant qu'acteur majeur de la création cinématographique dans toute sa diversité, avec des films d'une grande variété, allant des comédies populaires à succès telles que la série des films de Philippe de Chauveron « *Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ?* » et celle des « *Ducobu* » (« *Ducobu 3* » est le premier film français au boxoffice 2020) que de grands films d'auteurs comme le dernier film de Leos Carax « *Annette* » (prix de la mise en scène au festival de Cannes 2021, et cinq Cesar en 2022 dont celui de la meilleure réalisation), ou « *The Father* » de Florian Zeller (Oscars du Meilleur acteur et du Meilleur scénario adapté aux Oscars 2021, Bafta du Meilleur acteur et du Meilleur scénario adapté en 2021, et Cesar du meilleur film étranger en 2022).

UGC a lancé ces dernières années une activité de production de séries dans le cadre d'UGC Series qui regroupe six structures de production en France et au Royaume-Uni, produisant actuellement de nombreuses séries pour l'ensemble des principaux diffuseurs du marché, aussi bien les acteurs historiques, tels TF1 (« *HPI* », qui a connu un succès historique d'audiences sur la chaîne, et dernièrement « *Mon Ange* »), France 2 (« *J'ai menti* »), ou RTE en Irlande (« *Kin* », par ailleurs diffusé sur AMC+ aux États-Unis et sélectionné à Series Mania en 2022 dans la section internationale Panorama) que les nouveaux entrants comme Netflix (« *la Révolution* » et « *Christmas flow* ») ou Star/Disney+ (« *Oussekin*») et Amazon (« *Ten per Cent* », le remake anglais de « *Dix pour cent* », qui sera diffusé également sur AMC+ aux États-Unis).

Les besoins en contenus des différents acteurs étant en très forte croissance, cette activité a vocation à poursuivre de manière soutenue son développement et devrait être un relais de croissance majeur pour le Groupe dans les années à venir.

## II- Présentation des principaux enjeux RSE

*Méthodologie de l'analyse des risques et résultats*

### Identification de l'univers des risques RSE

L'univers des risques RSE identifiés par UGC, composé de 14 risques, se base sur un benchmark et des référentiels sectoriels (SASB), sur les principaux risques identifiés par les agences de notation extra-financière (DJSI, MSCI).

### Cotation des principaux risques RSE

Les 14 risques RSE de l'univers d'UGC ont été cotés sur leur gravité et leur fréquence :

- la gravité est évaluée sur 3 critères (réputation, financier, opérations). Chacun de ces critères est coté sur 4 niveaux (limité, significatif, critique, catastrophique). La note maximale des 3 critères est retenue comme note de gravité finale pour le risque concerné ;
- la fréquence est cotée sur 4 niveaux également (limité, significatif, critique, catastrophique).
- Cette méthodologie de cotation est alignée sur celle utilisée pour la cartographie des risques Groupe.
- La maîtrise n'a pas été cotée dans le cadre de cet exercice.
- La cotation des 14 risques RSE a été effectuée par les principales directions du Groupe lors d'un atelier de travail : Direction Financière, Direction Juridique, Direction des Ressources Humaines, Direction des Travaux, Direction de l'Exploitation, Audit Interne.
- 7 risques RSE parmi les 14 risques de l'univers ont été évalués comme étant significatifs.

La présente déclaration de performance extra-financière fait mention des politiques, plans d'action et indicateurs du groupe UGC (France et Belgique).

#### (i) Le capital humain chez UGC

##### *a) Mixité et diversité dans l'entreprise*

En tant que partenaire social, le groupe UGC s'implique dans la **lutte contre toutes les formes de discrimination**.

Après avoir négocié sur l'ensemble des thèmes relatifs à l'égalité professionnelle visés à l'article L.2242-5 du code du travail, le Groupe UGC a signé en 2018 pour la France un Accord relatif à la **promotion de la diversité et l'égalité des chances** au travers duquel UGC et les organisations syndicales ont souhaité promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'UES (France). A cet effet, les objectifs définis pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes sont de :

- (i) garantir l'égalité de traitement des candidatures à chaque étape du processus,
- (ii) accroître la promotion professionnelle et notamment favoriser l'accès des femmes aux métiers de l'encadrement,
- (iii) garantir l'égalité salariale à situation comparable et
- (iv) favoriser une meilleure conciliation vie privée & vie professionnelle pour éviter les freins à l'évolution professionnelle, et mieux prendre en compte la parentalité,

Des **actions de sensibilisation et de communication** sont mises en place en France pour la promotion de l'Accord relatif à la **promotion de la diversité et l'égalité des chances** :

- (i) Présentation des enjeux de la diversité au sein d'UGC, relayés par les Responsables RH de proximité, et par des campagnes de sensibilisation,
- (ii) La présentation de l'accord et de ses objectifs (affichettes A3, flyers...)
- (iii) La diffusion des bonnes pratiques à mettre en œuvre au travers de la formation sur le nouvel outil informatique de gestion des candidatures
- (iv) La diffusion des dispositions relatives à la conciliation vie privée & vie professionnelle auprès des managers sur le site intranet et via l'actualité RH.

### Indicateurs clés

En France	2018	2019	2020	2021
Parité homme/femme	48% femmes- 52% hommes	49% femmes- 51% hommes	48% femmes- 52% hommes	47% femmes- 53% hommes
Parité homme/femme dans le management	na	40% femmes- 60% hommes	42% femmes- 58% hommes	41% femmes- 59% hommes
Index égalité H/F <sup>2</sup>	80/100	94/100	80/100	96/100

En Belgique		2019	2020	2021
Parité homme/femme		50% hommes - 50% femmes	63% hommes - 37% femmes	50% hommes – 50% femmes

#### b) *Qualité de vie et santé et sécurité au travail*

Le Groupe UGC qui emploie près de 1280 personnes<sup>3</sup> sur les 50 cinémas français et 240 personnes sur les 7 cinémas belges, s'engage à garantir la qualité de vie, la santé et la sécurité au travail:

- (i) **En privilégiant un service personnalisé:** La stabilité du personnel est le résultat de la volonté d'une entreprise qui, depuis toujours, place ses collaborateurs au cœur de son développement. Dans un monde de plus en plus automatisé, UGC met un point d'honneur à maintenir dans ses salles une présence humaine, indispensable à un service personnalisé et de qualité. Ainsi, 95% des salariés en France disposent d'un contrat à durée indéterminée; la durée de l'ancienneté est de 9,8 ans : 9,3 ans dans les cinémas et 11,6 au siège. En Belgique, avec 35% de contrat à durée indéterminée, l'ancienneté moyenne est de 5,10 années (étudiants compris) et de 11,2 années pour le siège.
- (ii) **En valorisant les compétences et développant les talents :** La formation professionnelle est depuis des années, un levier essentiel de maintien de l'employabilité et de développement des compétences des collaborateurs d'UGC. Néanmoins, en 2020 comme en 2021, la crise sanitaire ne nous a pas permis de maintenir nos capacités de formations usuelles auprès de nos salariés. Les formations règlementairement indispensables à l'activité ou à la reprise d'activité ont été organisées en priorité auprès des salariés des salles. Contrairement à 2020, les salariés du siège ont pu participer à des

<sup>2</sup> 2019 : L'évolution de l'index égalité H/F entre 2018 et 2019 est due à la mise en place du suivi des retours de congés maternité. En 2020, son évolution tient notamment à la proportion plus élevée d'augmentations accordées aux femmes dans le groupe durant cette année. En 2021, le retour à une proportion harmonieuse des augmentations conduit à retrouver le niveau de 2019.

<sup>3</sup> Effectifs présents au 31/12/2021, CDD, CDI et CDR (contrat de remplacement –Belgique).

formations sur 2021. Ainsi en 2021, UGC, en France, a consacré 0,81% de sa masse salariale à la formation.

- (iii) **En conjuguant sécurité et sérénité:** pour UGC, chaque salarié est un ambassadeur de la politique éditoriale et commerciale de l'entreprise. L'exercice de cette mission dépend de la qualité de vie au travail, et, en premier lieu, de la sécurité. Ainsi, en 2021, dans le contexte de la crise liée à l'épidémie mondiale de Covid-19, 90% du volume d'heures total de la formation en France est dédié à la sécurité des biens et des personnes ; thématique importante, le stress au travail a été intégré au sein d'un accord collectif conçu en concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux en France depuis 2011. En Belgique, en 2019, 30% du volume d'heures de formation ont été consacrées à la prévention et à la sécurité<sup>4</sup>.
- (iv) **En veillant à la qualité de vie au travail:** le Groupe UGC est convaincu que la qualité des services qu'il offre à ses spectateurs est indissociable de la qualité de vie de ses salariés au travail. Offrir des conditions de travail adaptées et sécurisées passe notamment par l'ergonomie des postes de travail.
- (v) **En créant une Charte des spectateurs:** soucieux de créer des conditions apaisées d'utilisation des salles, UGC a rédigé en 2000 une Charte des spectateurs destinée à sensibiliser les publics sur leurs comportements au sein des cinémas; dans le même esprit, le Groupe a mis en place une procédure de gestion des incivilités et des agressions pour aider les managers à appréhender chaque situation dans de bonnes conditions (mise en place d'un module de formation spécifique).
- (vi) **En entretenant et améliorant la relation client:** la relation avec les spectateurs est inhérente du service client. Maillon essentiel du fonctionnement du Groupe, elle se doit de prendre en compte les attentes, besoins et problématiques des spectateurs, et de relayer l'information auprès des différents services dédiés.
- (vii) En France, mise en place du CSE et de la CSSCT (signature d'un accord d'entreprise en mai 2019).
- (viii) **En mettant en place des actions spécifiques pour protéger ses salariés, dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid19 :** Création et mise à jour d'un protocole de reprise d'activité volet sanitaire, mise en place d'un plan d'actions de prévention en lien avec le protocole national santé et sécurité en entreprise du gouvernement, intégration du risque sanitaire et mise à jour des Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), mise à disposition de nouveaux équipements de protection individuelle (masques en tissu, visières, stylets tactiles, flacons de gel hydro-alcoolique individuels, pinces à déchet), transmission des consignes sanitaires à destination des salariés (guide individuel, fiches pratiques, affichage, réunion d'information à la réouverture en mai 2021) et ce de manière régulière, et dès que les consignes gouvernementales évoluent.), mise en place de référents Covid, télétravail au siège : communication de conseils prévention dans le cadre du télétravail à destination des salariés et managers concernés (prévention des risques psychosociaux, des risques liés aux troubles musculo-squelettiques, aux problématiques d'éclairage), mise à disposition sur demande de matériel bureautique à domicile.

---

<sup>4</sup> En 2020 et 2021, aucune formation consacrée à la prévention et à la sécurité n'a été réalisée compte tenu du contexte de crise sanitaire et de la fermeture administrative des cinémas.

## Indicateurs clés<sup>5</sup>

	2018	2019	2020	2021
Taux de Fréquence (nombre d'accidents du travail avec arrêt de travail par million d'heures payées)	2018 : TF = 24,17	France : 35,19 Belgique : 12,79	France : 12,4 Belgique : 8,45	France : 18,11 Belgique : 0,00
Taux de gravité AT (nombre de jours d'arrêt en raison d'AT par millier d'heures payées)	2018 : TG = 0,83	France : 1,09 Belgique : 0,59	France : 1,60 Belgique : 0,18	France : 0,79* Belgique : 0,00

\* sans les AT antérieurs à 2021, le TG serait de 0,50 (400 jours indemnisés pour les AT antérieurs à 2021)

### (ii) La diversité et la responsabilité des contenus

La promotion de la culture auprès du plus grand nombre est intrinsèquement liée aux activités et aux valeurs du Groupe UGC.

Le Groupe UGC s'attache à proposer une offre élargie (étant rappelé que les données 2021 sont à apprécier dans le contexte de la crise sanitaire mondiale de Covid-19 ayant entraîné une fermeture des salles de cinémas sur l'année 2021 du 1<sup>er</sup> janvier au 18 mai en France et au 8 juin en Belgique) :

- **En diffusant habituellement plus de 1.550 dont 1 067 en France films par an** (723 en 2021 en France, année amputée de 20 semaines) : tout au long de l'année, UGC veille à structurer une offre de films particulièrement diversifiée (des productions « grand public » aux films « art & essai », une mise en avant de la VO, partenariats en Belgique avec le BRIFF (*Bruxelles International Film Festival*), et le Centre Culturel de Turnhout et plus particulièrement l'ASBL Mooov qui est le premier diffuseur/animateur de films d'auteur et art & essai en Flandres) et également organisateur du festival Mooov accueilli chez UGC, à destination d'un public le plus large possible. En 2021, un partenariat a été passé entre le Centre Culturel de la ville de Lommel et UGC Belgium qui reprend la programmation et de l'animation du Art House Filmclub de la ville.
- **En mettant en place des labels pour distinguer la qualité singulière d'un film** : le Label des spectateurs UGC (film recommandé par les abonnés UGC Illimité, passionnés de cinéma), UGC M (film « coup de cœur » d'UGC, à voir absolument), UGC Family (film pour petits et grands, à partager en famille), UGC Docs (documentaire qui porte un regard différent sur le monde qui nous entoure, sélectionné par les programmeurs d'UGC), Découverte UGC (film singulier qui porte un regard original sur le monde, sélectionné par les programmeurs d'UGC, à découvrir sans tarder), UGC Culte/Kult en Belgique (film du répertoire qui a fait la légende du cinéma), UGC Memories (films ayant créé l'événement dans les années 1980-1990-2000).

<sup>5</sup> Le calcul des taux de fréquence et de gravité utilise le nombre d'heures payées et non le nombre d'heures travaillées en raison de la disponibilité de la donnée. Le nombre de jours d'arrêt en raison d'AT est calculé en jours calendaires, non proratisés au temps de travail, ce qui entraîne une surestimation non quantifiée de ceux-ci.

- **En mettant en place des séances spécifiques dans certains cinémas** : les « Soirées Club » (film en avant-première le dimanche vers 19h), les « Petites séances » (avec film pour enfants le dimanche vers 11h), L'UGC Grand Normandie fait son cinéma (projection d'un film culte le dimanche à 18h).
- **En programmant des séances pour les malentendants** (films en VFSTF – version française sous-titrée en français) dans la plupart des cinémas UGC en France (153 films pour 3 996 séances en 2021). Par ailleurs, tous les cinémas UGC ont des équipements adaptés (boîtiers HI/VI : Hearing Impaired/Visual Impaired) permettant l'amplification du son pour les malentendants et l'audio description pour les malvoyants.
- **En invitant l'opéra au cinéma** : avec le programme *Viva l'Opéra*, UGC propose une sélection d'œuvres lyriques et de ballets donnés sur les plus prestigieuses scènes internationales (Milan, Salzbourg, Zurich, Londres, Venise, etc.) et l'Opéra national de Paris, partenaire privilégié.
- **En organisant des avant-premières** : en 2021, en France, 216 films ont fait l'objet de 3 082 séances en avant-première, rapprochant les créateurs du public. En Belgique et hors festival, 41 équipes de films ont été accueillies. Ces avant-premières permettent également de soutenir des œuvres engagées telle que *Animal*, film distribué par UGC.
- **En faisant de la salle de cinéma un lieu de vie culturelle** : pour UGC, une salle de cinéma a vocation à être un lieu ouvert aux initiatives et à toutes les expressions artistiques. Ainsi, UGC :
  - présente des expositions permanentes (fresques murales d'Abdelkader Benchamma à UGC Ciné Cité Confluence, Toxic à UGC Ciné Cité Paris 19, du Collectif AVAF à Strasbourg, du collectif Manifesto à l'UGC Ciné Cité des Halles, Arnaud Kool à UGC Turnhout) ou temporaires (UGC Ciné Cité Les Halles en partenariat avec le Forum des Images, UGC ArtBox à Bruxelles, ou encore avec le salon du design contemporain CollectibleDesign à Bruxelles) ;
  - invite les abonnés UGC Illimité/Unlimited à des événements dans le cadre de partenariats culturels ;
  - propose aux spectateurs de découvrir les arts plastiques, la danse, la musique classique et contemporaine, ou la photographie via des institutions culturelles telles que le Centre Pompidou, la Cité des sciences, le Musée du Quai Branly, le LaM de Lille ou à des événements nationaux comme la Biennale de Lille, la Fête des Lumières à Lyon, le Voyage à Nantes ou le Festival du film américain de Deauville

Le Groupe UGC s'attache également à rendre le cinéma accessible à tous :

- **En proposant des tarifs adaptés** et particulièrement avantageux pour certaines catégories de spectateurs (en France, les moins de 14 ans et les moins de 26 ans, les membres de comités d'entreprise), pour les cinéphiles (la Carte UGC permettant de charger 5 places de cinéma pour un tarif préférentiel, la carte UGC Illimité/Carte Unlimited en Belgique) ou aux séances du matin ; en Belgique des séances matinée le weekend à prix réduit ou les après-midis avec les séances Cinéma+ ;
- **En menant une politique de protection du jeune public** par la limitation de la programmation de films pouvant entraîner des troubles ou des difficultés avec la clientèle sensible (films particulièrement violents, interdits aux -16 ans), et le contrôle de la bande publicitaire précédant les films à destination du jeune public

- **En facilitant l'accès aux infrastructures** : stratégiquement UGC a toujours cherché à s'implanter dans les grandes agglomérations et quartiers en renouveau pour faciliter l'accessibilité à ses infrastructures via les services de transports collectifs (métro, tramway, RER, bus) et les modes de transports doux (vélo, marche), l'engagement d'UGC commence avant même l'implantation du cinéma puisque l'entreprise négocie systématiquement avec les opérateurs pour adapter si nécessaire le réseau de transports en commun aux horaires de fonctionnement du cinéma. Ainsi, 75 % des cinémas UGC en France et 100% en Belgique sont accessibles aisément par transports en commun.

### Indicateurs clés

	2019	2020	2021
Nombre de programme par label	France : 177 films <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 Label des spectateurs UGC</li> <li>- 7 Découverte UGC</li> <li>- 18 UGC M</li> <li>- 26 UGC Family</li> <li>- 47 UGC Culte</li> <li>- 71 UGC Docs (48 en 2018)</li> </ul> Belgique : 90 films <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 Label des spectateurs UGC</li> <li>- 1 Découverte UGC</li> <li>- 10 UGC M</li> <li>- 18 Kult</li> <li>- 52 Mooov</li> </ul>	France : 115 films <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 Label des spectateurs UGC</li> <li>- 7 Découverte UGC</li> <li>- 17 UGC M</li> <li>- 19 UGC Family</li> <li>- 21 UGC Culte</li> <li>- 35 UGC Docs</li> <li>- 10 Le Grand Normandie fait son Cinéma</li> </ul> Belgique : 45 films <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 Label des spectateurs UGC</li> <li>- 1 Découverte UGC</li> <li>- 8 UGC M</li> <li>- 14 Kult</li> <li>- 12 Mooov</li> <li>- 6 Label Cinéma Plus</li> </ul>	France : 144 films <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 Label des spectateurs UGC</li> <li>- 6 Découverte UGC</li> <li>- 16 UGC M</li> <li>- 22 UGC Family</li> <li>- 23 UGC Culte</li> <li>- 25 Le Grand Normandie fait son Cinéma</li> <li>- 37 UGC Docs</li> <li>- 9 UGC Memories</li> </ul> Belgique : 32 films <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Label des spectateurs UGC</li> <li>- 4 UGC M</li> <li>- 32 Mooov</li> </ul>

	2019	2020	2021
% VO / VF sur le total des films projetés <sup>6</sup>	Nombre total d'entrées France : 25 325 974 dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 16 659 849 entrées VO soit 66% du total des entrées (dont 7 444 172 de films français et 9 215 677 de films</li> </ul>	Nombre total d'entrées France : 8 083 972 dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 254 666 entrées VO soit 77% du total des entrées</li> </ul>	Nombre total d'entrées France : 11 111 879 dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 130 082 entrées VO soit 73% du total des entrées (dont</li> </ul>

<sup>6</sup> Données France. La notion de sous-titrage est particulière en Belgique constituée de trois communautés linguistiques. D'une manière générale, tous les films en langues autres que française ou le néerlandaise sont diffusés en VO sous-titrée bilingue sauf cas exceptionnels de films destinés au jeune public (en général avec une seconde copie). Les films en langue française sont diffusés à Bruxelles avec sous-titre en NL et les films en NL sous-titrés en Fr.

	étrangers) - (93 % à CC Les Halles)  - 8 666 125 entrées VF soit 34 % du total des entrées (films étrangers) - (7 % à CC Les Halles)	(dont 3 080 302 de films français et 3 174 364 de films étrangers) - (97 % à CC Les Halles)  - 1 829 306 entrées VF soit 23 % du total des entrées (films étrangers) - (3 % à CC Les Halles)	4 101 390 de films français et 4 028 692 de films étrangers) - (97 % à CC Les Halles)  2 981 797 entrées VF soit 27 % du total des entrées (films étrangers) - (3 % à CC Les Halles)
Nombre de films en VFSTF (pour malentendants) en France	195 films (6.161 séances)	106 films (3 397 séances)	153 films (3 996 séances)
% de prévisionnage des bandes publicitaires	100%	100%	100%

### (iii) La santé et la sécurité des personnes

#### a) *santé et sécurité des personnes*

La santé et la sécurité des personnes est une des préoccupations majeures pour UGC que l'on retrouve au travers de :

- **L'aménagement des salles en France** : UGC veille à rendre accessible ses salles à toute personne en situation de Handicap, aujourd'hui, 84% des complexes cinématographiques UGC sont accessibles<sup>7</sup> aux personnes à mobilité réduite ; 92% le seront à l'horizon 2025, et 96% à l'horizon 2030.

Dans le cadre de son agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), UGC a élaboré un calendrier précis pour cette mise en accessibilité de l'ensemble de son réseau en France. Un renforcement de la signalétique est effectué pour les personnes atteintes de déficiences intellectuelles, cognitives ou psychologiques.

Au-delà des obligations réglementaires, UGC met en œuvre un système de programmation tournant au travers duquel la Direction du cinéma en collaboration avec le service programmation d'UGC, aménage l'exposition des films afin de permettre aux personnes en fauteuils d'avoir accès à toutes les œuvres diffusées.

UGC a en outre choisi de se lancer dans une démarche volontaire en rendant l'ensemble du réseau accessible aux personnes sourdes ou malentendantes, aveugles ou malvoyantes par:

- Des aménagements sur les bâtiments: prolongation des mains courantes, dispositifs d'éveil à la vigilance en haut des escaliers, contrastes des nez de marche;

<sup>7</sup> Un cinéma est accessible à partir du moment où une salle au moins du cinéma est accessible.

- Des équipements adaptés (boîtiers HI/VI (Hearing Impaired/Visual Impaired) permettant l'amplification du son pour les malentendants et l'audio-description pour les malvoyants
- Des séances hebdomadaires en VFSTF (Version Française Sous-Titrée en Français) pour le public malentendant.

En Belgique, sur 2019, on pourra relever les aménagements PMR réalisés dans les cinémas Bruxellois de Toison d'Or (dans 6 salles sur 14) et de De Brouckère (dans 6 salles sur 12).

- **La mise en place d'un registre public d'accessibilité pour chaque cinéma en France** qui comprend notamment (i) le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public et (ii) l'attestation décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées.
- **La réalisation des contrôles réglementaires et leurs suivis**, et notamment contrôles périodiques des installations et des équipements, contrôles des TAR, mise à jour des diagnostics amiante et énergétiques.
- **La mise en place d'une politique de prévention des risques :**
  - Evaluation et prévention des risques professionnels (via le Document Unique d'Évaluation des Risques présent dans tous les établissements)
  - Mise en place de « l'Accueil Sécurité » pour les nouveaux embauchés avec notamment pour l'année 2021, 4 intégrations sécurité organisées en lien avec l'ouverture de 4 nouvelles salles de cinéma
  - Formation régulière et sensibilisation du personnel à la sécurité, notamment :
    - Sécurité incendie (exercices annuels d'évacuation, formation « manipulation des extincteurs » et « équipiers de première intervention », formations SSIAP)
    - Gestion des incivilités et prévention des Risques Psychosociaux
    - Gestes et postures (e-learning)
    - Prévention du risque électrique (préparation à l'habilitation électrique)
    - Secourisme (Certificat Sauveteur Secouriste du Travail, sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur)
  - Réalisation des nouveaux postes de travail et réhabilitation progressive des postes de travail vétustes sur des modèles ergonomiques
  - En 2011, 2015 et 2016 réalisation de diagnostics pénibilité partagé avec les CHSCT (France)
  - En 2011, signature d'un accord d'UES pour la France sur les risques psychosociaux (incluant le harcèlement moral)
  - Procédures de gestion des risques, notamment :
    - Procédure en cas de détection incendie et évacuation
    - Procédure de gestion des incivilités
    - Procédures « vigilance attentat » et guide de bonnes pratiques remis à chaque membre du personnel UGC
  - Compte tenu du contexte actuel sécuritaire en France et en Belgique, la vigilance des entreprises quant au risque d'attaque armée est renforcée et une démarche permanente de sécurité est adoptée.

Elle repose sur des mesures de vigilance, de prévention et de protection et notamment par la mise en place d'un book sécurité dans chaque établissement (en partenariat avec les autorités locales)

- Renforcement (en France) de la politique de prévention en matière de sexisme à travers la mise en place d'un plan d'actions spécifique découpé en plusieurs étapes. Même si la crise sanitaire a retardé sa mise en œuvre, en 2020, l'accent a été mis sur la prévention tertiaire avec la création de procédures internes de gestion en cas d'alerte et la formation des référents contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes (employeur et CSE). En 2021, les risques liés au sexisme ont fait l'objet d'une évaluation en lien avec les membres de la CSSCT et ont été intégrés pour la première fois dans les Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DUER) de chaque établissement. En 2022, des actions de sensibilisation à destination de l'ensemble des collaborateurs sont planifiées pour lutter efficacement contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ; tout salarié doit en effet être en capacité d'identifier les situations qui les caractérisent et dont il peut être la victime, le témoin ou l'auteur.
- Intégration d'un nouveau risque lié au virus Covid-19 au sein des Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels et création d'un plan d'actions. Ce dernier a fait l'objet d'une mise à jour régulière en lien avec les différentes versions des protocoles sanitaires nationaux.
- Mise en œuvre d'actions de prévention sur les risques psychosociaux, UGC étant consciente de l'impact de la crise sanitaire sur ces risques, et ce malgré une fermeture de ces établissements sur presque la moitié de l'année 2021 :
  - Accompagnement des collaborateurs via une réunion de sensibilisation à leur reprise de poste (rappels commerciaux et rappels des consignes sanitaires) puis par un suivi managérial tout au long de l'année,
  - Communication des différents dispositifs de prise en charge psychologique en lien avec l'assureur UGC (prise en charge des consultations avec un psychologue, service de téléconsultation médicale, service de soutien psychologique),
  - Mise à jour et rappel des procédures de gestion des incivilités en raison de la mise en place des mesures sanitaires (pass sanitaire/vaccinal, port du masque obligatoire, distanciation physique...).
  - Evaluation de ces risques et intégration dans les DUER de chaque établissement en consultation avec les membres du CSE

**L'application stricte, en France comme en Belgique, des préconisations de sécurité sanitaire** en période de pandémie de Covid-19 via la création d'un protocole sanitaire mis à jour régulièrement.

## Indicateurs clés

France	2019	2020	2021
% des établissements accessibles <sup>8</sup> aux PMR	80%	81%	84 <sup>9</sup> %
% mises à jour des registres public d'accessibilité (France)	86%	81%	100%
% du personnel formé à la gestion des bonnes pratiques à la sécurité	100%	100%	100%

Belgique	2021
% des établissements accessibles aux PMR	100%

### *b) Protection des données à caractère personnel*

Le Groupe UGC poursuit ses actions dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018.

La documentation mise en place pour l'entrée en vigueur du RGPD a été étoffée. Le Groupe UGC a également fait évoluer ses procédures et la documentation, notamment :

- ✓ le registre des finalités,
- ✓ le registre des incidents de sécurité,
- ✓ le registre de suivi des demandes d'exercice de droits.

D'une manière générale, le groupe UGC tient à jour la politique de confidentialité disponible sur les sites [ugc.fr](http://ugc.fr), [ugc.be](http://ugc.be) et l'application UGC DIRECT, la mise à jour du pop-up cookies et la gestion des cookies, les mentions légales sur les formulaires des sites et application, ainsi que dans les conditions générales. Les newsletters du groupe UGC disposent toutes d'un lien de désabonnement facilement accessibles en pied de page.

Le groupe UGC prend au sérieux les sujets de sécurité des données de ses clients et renforce très régulièrement ses dispositifs de protection face aux menaces grandissantes de la cybercriminalité, notamment en :

- ✓ mettant en place une communication du RSSI à destination des collaborateurs aux fins de sensibilisation aux sujets de sécurité ;
- ✓ mettant à jour la charte informatique ;
- ✓ mettant en place des réunions de sensibilisation du personnel au RGPD ;
- ✓ réalisant des audits de sécurité des sites du groupe UGC, des IP publiques et de l'Application UGC DIRECT ;
- ✓ déploiement de la double authentification ;
- ✓ la mise en place d'un plan de secours informatique ;
- ✓ la mise à jour de la version du recaptcha de google sur les sites du groupe UGC et de l'Application UGC DIRECT.

En France, les clients sont de plus en plus vigilants concernant le traitement de leurs données à caractère personnel. Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, le groupe UGC a reçu 493 demandes de gestion des droits (contre 451 en 2020). En Belgique, les demandes de gestion des droits sont

---

<sup>8</sup> Un cinéma est accessible à partir du moment où une salle au moins du cinéma est accessible.

<sup>9</sup> Le cinéma de Meaux n'est pas pris en compte dans ce calcul car il était entièrement fermé pour travaux en 2021.

quasi nulles (1 demande sur la période ci-avant visée). En France et en Belgique, la réglementation impose une réponse dans un délai d'un mois à compter de la demande initiale du client. En 2021, 93,3% des demandes ont été traitées dans le délai d'un mois compte tenu notamment du contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 ayant entraîné la mise en activité partielle d'une grande partie des salariés du Groupe UGC.

## Indicateurs clés

France	2020	2021
Nombre d'incidents/failles mentionné dans le registre des incidents	3 <sup>10</sup>	2 <sup>11</sup>
Nombre d'incidents / failles déclarés à la CNIL	1	Aucun
% des demandes de gestion des droits des personnes traitées dans les délais légaux	88,91%	93,3%

### (iv) La gestion responsable des actifs immobiliers

#### a) *gestion des actifs immobiliers et processus d'investissements*

Dans le cadre de la gestion responsable de ses actifs immobiliers, le groupe UGC poursuit un objectif de **développement durable** :

✓ **En visant, quand cela est pertinent, l'obtention d'un label de performance environnementale pour les bâtiments neufs:** L'obtention d'un label de performance environnementale, quand cela est pertinent, pour les nouveaux bâtiments engage UGC à orienter ses principes de conception: choix des matériaux éco-conçus et moins émissifs, intégration d'énergies renouvelables, optimisation des besoins en eau et en énergie.

Depuis 2011, dès la phase de conception de ses projets de construction, et quand cela apparaît comme pertinent, UGC fait appel à un Bureau d'Etudes Techniques Environnemental pour la mise en place d'une démarche environnementale.

Ainsi, en 2014, UGC Ciné Cité O'Parinor à Aulnay-sous-Bois est le 1<sup>er</sup> cinéma de France à obtenir une certification BREEAM « very good ». Egalement en 2014, UGC Ciné Cité Paris 19 s'inscrit dans une démarche expérimentale HQE-NF Bâtiments tertiaires en utilisant notamment la collecte des eaux de pluie pour les sanitaires. En 2015, dans le cadre de l'opération *Réinventer, Paris*, UGC a conçu et proposé un projet de cinéma « bas carbone » dont la structure est composée exclusivement de bois. En 2018, le cinéma UGC Gobelins a obtenu une certification BREEAM « very good ». En 2019, UGC Ciné Cité Vélizy s'est inscrit dans une démarche environnementale volontaire et UGC Ciné Cité Parly est en cours de certification BREEAM « Good » pour septembre 2022.

✓ **En généralisant la projection numérique:** la généralisation de la projection cinématographique s'est effectuée entre 2010 et 2012 sur la totalité du réseau, cette nouvelle technologie a permis la réduction des transports de copies et la suppression des bobines de films dont la fabrication et l'usage génèrent une forte pollution. Très impliqué dans le suivi de l'évolution des équipements de projection respectueux de l'environnement, UGC expérimente depuis 2019, sur l'ensemble de ses nouveaux sites, la technologie laser, plus économe en énergie, dont la consommation d'électricité est inférieure de 56% à celle des projections Xenon, tout en veillant à satisfaire un impératif d'excellence en matière de qualité de la projection.

<sup>10</sup> Dont une faille déclarée à la CNIL.

<sup>11</sup>En l'absence de violation de nos systèmes et de trace de violation des données personnelles de client, le groupe UGC n'a pas déclaré de faille de sécurité à la CNIL.

*b) efficacité énergétique et intensité carbone*

Dans le cadre de la gestion responsable de ses actifs immobiliers, le groupe UGC poursuit un objectif de **réduction de l'impact environnemental de l'entreprise** :

✓ **En maîtrisant les consommations énergétiques:** pour UGC, le confort de ses spectateurs passe autant par la qualité esthétique et acoustique des salles que par la maîtrise du confort thermique, la bonne acoustique a également la vertu d'isoler efficacement les bâtiments: la qualité des matériaux phoniques utilisés a pour conséquence de renforcer l'isolation des bâtiments. Depuis 2012, UGC a systématisé la surveillance et la maîtrise en temps réel de ses consommations d'électricité grâce à un système de Gestion Technique Centralisée (GTC). En assurant une veille technologique, UGC accorde une attention particulière au renouvellement des équipements (système de chauffage, climatiseur, éclairages, lampes de projection) afin de privilégier des systèmes novateurs, plus performants et moins énergivores. Cela se traduit par:

- l'utilisation de sources d'énergie propres: alimentation par le réseau de chaleur urbaine CPCU et CLIMESPACE à Paris (UGC Montparnasse/Danton/Opéra/Paris 19/Gobelins/UGC Ciné Cité Les Halles), IDEX (qui fournit un mix énergétique proche de 40% des énergies renouvelables -60% en 2023-) et SCUC en Périphérie (UGC Ciné Cité La Défense / UGC Ciné Cité Créteil), implantation de pompes à chaleur;
- La mise en place d'éclairages basse consommation (LED);
- L'installation d'appareils dotés du label Energie A+++ en remplacement des réfrigérateurs du poste de vente alimentaire,

Dans le cadre de la gestion responsable de ses actifs immobiliers, le groupe UGC poursuit un objectif de **réduction de l'impact environnemental de l'entreprise** :

✓ **En valorisant les déchets:**

- Mise en place d'un système efficace de tri et de collecte sélective des déchets dès que cela est possible dans nos cinémas : achat de poubelles à plusieurs compartiments pour séparer les bouteilles en plastique des autres emballages (plus de 50% du parc équipé à ce jour), tri des cartons d'emballage, formation du personnel d'entretien, collecte par filière sélective.
- Intégration de locaux dédiés au tri des déchets dans tous les futurs cinémas.
- Quantification des déchets annuels sur l'ensemble du réseau.
- Demande de récupération et valorisation des DEEE (déchets électroniques, électriques et électroménagers) par nos fournisseurs.
- Sensibilisation du personnel des salles pour inviter les spectateurs à respecter la propreté des salles.
- Lors d'opérations de déconstructions ou rénovations lourdes, mise en place d'une méthodologie de curage quand cela est possible, visant à réduire la production de déchets en optimisant le réemploi et les filières de valorisation matière. Cela a été le cas en 2021 pour l'UGC PART DIEU où, pour un total de 73,8 tonnes de déchets, 92 % ont été recyclés, 4 % ont été réemployés et seulement 4 % ont fini en déchets ultimes.

✓ **En réduisant les émissions de gaz à effet de serre**

- Illustration d'une action à impact environnemental positif, la carte UGC Blue : A travers son département « UGC Pro », UGC s'emploie depuis plusieurs années à sensibiliser les professionnels au développement durable notamment en offrant une alternative neutre en carbone avec la Carte UGC BLUE. La Carte UGC BLUE permet de réduire de 78% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport aux cartes papier. De plus, UGC collecte et assure le recyclage des Cartes UGC BLUE pour les valoriser dans d'autres filières ou pour la fabrication de nouvelles cartes. Enfin, UGC compense les émissions de GES associées à la production, au transport et à la

fin de vie de chaque Carte UGC BLUE vendue en participant au financement de projets de lutte contre le changement climatique à travers le programme Action Carbone de GoodPlanet.

Depuis 2014, UGC participe à la Semaine européenne du développement durable. Au cours de l'édition 2018, UGC a proposé gratuitement la Carte UGC BLUE au lieu de 2€ pour toute carte pré-chargée d'au moins une place de cinéma.

- Réalisation d'un bilan GES sur le périmètre UGC Ciné Cité en 2019.
- Animation des actions de réduction de l'empreinte carbone autour de 2 axes :
  - o Pour les nouveaux établissements, efficacité environnementale énergétique recherchée (voir paragraphe gestion des actifs immobiliers et processus d'investissements)
  - o Pour les établissements existants, maîtrise des consommations énergétiques (voir En maîtrisant les consommations énergétiques)

En 2020, et à l'issu d'un audit réalisé sur les infrastructures et les réglementations visant au développement des énergies renouvelables, la filiale belge UGC BELGIUM a conclu un premier partenariat avec la société Energyvision pour la mise en œuvre et l'exploitation de panneaux photovoltaïques à UGC De Brouckère avec l'objectif d'être opérationnel en 2021. Les sites de Mechelen et Turnhout ont également été équipés de panneaux photovoltaïques. Ainsi c'est un total de 1 364 panneaux solaires qui ont été installés permettant la production de 432 692 kWh d'énergie verte par an et une réduction de 329 tonnes de CO2.

### Indicateurs clés

<b>En France</b>	2019 <sup>12</sup>	2020 <sup>13</sup>	2021 <sup>14</sup>
Indicateur de suivi de consommation électrique rapporté au fauteuil	523 Kwh	330 Kwh	351 Kwh
Indicateur de suivi de consommation énergétique (électricité –gaz – chauffage/clim urbain/fioul) rapporté au fauteuil	607 Kwh	394 Kwh	422 Kwh

<b>En Belgique</b>	2019	2020 <sup>15</sup>	2021 <sup>16</sup>
Indicateur de suivi de consommation électrique rapporté au fauteuil <sup>17</sup>	452 kWh	265 kWh	288 kWh
Indicateur de suivi de consommation énergétique (électricité –gaz – chauffage/clim urbain) rapporté au fauteuil <sup>18</sup>	812 kWh	500 kWh	538 kWh

<sup>12</sup> Sont inclus dans cet indicateur en 2019 uniquement 47 cinémas (2 cinémas avec absences de données). La consommation des cinémas acquis en cours d'année a été intégrée soit au réel soit par extrapolation. La consommation de fioul d'un cinéma n'a pas pu être consolidée en 2019.

<sup>13</sup> Données non représentatives compte tenu de la fermeture des salles de cinémas en France pendant une période de 22 semaines en 2020. Sont inclus dans cet indicateur 48 cinémas pour 2020 (Le Majestic Meaux a été conservé étant fermé temporairement pour travaux)

<sup>14</sup> Données non représentatives compte tenu de la fermeture des salles de cinémas en France pendant une période de 20 semaines en 2021. Sont inclus dans cet indicateur 49 cinémas pour 2021 (Le Majestic Meaux n'a été conservé du fait de sa fermeture pour travaux sur l'année entière)

<sup>15</sup> Données non représentatives compte de la fermeture administrative des salles de cinémas en Belgique pendant une période de 25 semaines en 2020

<sup>16</sup> Données non représentatives compte de la fermeture administrative des salles de cinémas en Belgique pendant une période de 23 semaines en 2021

<sup>17</sup> Consommation électrique rapportée au fauteuil (pour 6 cinémas pour l'électricité et 5 cinémas pour le gaz)

<sup>18</sup> Consommation énergétique rapportée au fauteuil (pour 6 cinémas pour l'électricité et 5 cinémas pour le gaz).

### III- Tableau de correspondance avec les exigences réglementaires

Texte de loi	Exigences réglementaires	Traitements
Décret d'application de la transposition de la Directive Européenne (n°2017-1265)	Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit (contribution et adaptation)	Se reporter à la DPEF, paragraphe Efficacité énergétique et intensité carbone
	Economie circulaire	Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que ces thèmes ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas de développement dans le présent rapport de gestion.
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	
	Accords collectifs conclus dans l'entreprise et impacts sur la performance économique de l'entreprise	
	Actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités, et mesures prises en faveur des personnes handicapées	Se reporter à la DPEF, paragraphe Mixité et diversité dans l'entreprise
	Engagements sociétaux en faveur du développement durable	Se reporter à la DPEF dans son intégralité
Loi sur la lutte contre les fraudes du 23 octobre 2018	Lutte contre l'évasion fiscale	Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que ces thèmes ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas de développement dans le présent rapport de gestion.
Loi sur l'alimentation durable du 30 octobre 2018	Lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable	